

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 22 juin 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11937

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant l'item suivant :

6.3 Dépôt des résultats de la consultation publique des Règlements numéros 775-2020 et 776-2020.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 20-11938

Séance ordinaire du 8 juin 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 778-2020 modifiant le Règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11939

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 11 juin 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 294 428,46 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 294 428,46 \$ couvrant la période du 29 mai 2020 au 11 juin 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11940

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'ajout
d'un réseau d'égout sanitaire dans la 77^e Rue et la 78^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	3 477 997,14 \$
T.G.C. INC.	4 042 076,91 \$
LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.	4 241 638,15 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 12 juin 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

ATTENDU : que le remboursement des taxes par le gouvernement ne fait pas partie des règlements d'emprunt relatifs à ces travaux;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11940 (suite)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** au montant de **3 477 997,14 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour l'ajout d'un réseau d'égout sanitaire dans la 77^e Rue et la 78^e Rue**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 1 243 642,01 \$, incluant toutes les taxes nettes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 717-2018.

QUE la somme de 1 337 964,34 \$, incluant toutes les taxes nettes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 718-2018.

QUE la somme de 551 141,11 \$, incluant toutes les taxes nettes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 719-2018.

QUE la somme de 43 127,54 \$, incluant toutes les taxes nettes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 749-2019.

QUE la somme de 302 122,14 \$ est financée à même le remboursement des taxes par les gouvernements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11941

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement des chaudières à l'hôtel de ville

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	344 300,00 \$
MG2ENERGIE	364 700,00 \$
GROUPE EXCEL S.M. INC.	373 668,75 \$
GABRIEL MILLER INC.	502 072,83 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 12 juin 2020 que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSRUCTION JL GROLEAU INC.;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CONSRUCTION JL GROLEAU INC.** au montant de **344 300 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour le remplacement des chaudières à l'hôtel de ville**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 344 300 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11942

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation d'une génératrice au garage municipal

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	156 710,00 \$
PAGUI INC.	172 749,94 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	179 361,00 \$
MG2 ENERGIE	192 169,22 \$
LES CONSTRUCTIONS GBM INC.	197 700,00 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 8 juin 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CONSTRUCTION JL GROLEAU INC. au montant de 156 710,00 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture et l'installation d'une génératrice au garage municipal**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 156 710,00 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11943

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH) pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	98 864,13 \$
UNIVAR CANADA LTÉE	116 708,97 \$
BRENNTAG CANADA INC.	121 399,73 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 17 juin 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PRODUITS CHIMIQUES SODROX**;

RÉSOLUTION N° 20-11943 (suite)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 22 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PRODUITS CHIMIQUES SODROX au montant de 98 864,13 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH) pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11944

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN) pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE	88 185,83 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	107 616,60 \$
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	108 065,00 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 10 juin 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE au montant de 88 185,83 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN) pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11945

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture sur demande de PASS 10 pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	84 989,52 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 17 juin 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 22 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. au montant de 84 989,52 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de PASS 10 pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11946

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture sur demande de chaux hydratée pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GRAYMONT (QC) INC.	33 989,49 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 10 juin 2020 que la soumission reçue est conforme et qu'elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GRAYMONT (QC) INC. au montant de 33 989,49 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de chaux hydratée pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11947

Rejet des soumissions pour le remplacement du feu de circulation à l'intersection de la 107^e Rue et de la 1^{re} Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	355 184,80 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	416 605,96 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 16 juin 2020 de rejeter les soumissions parce qu'elles dépassent les budgets prévus;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 22 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions parce qu'elles dépassent les budgets prévus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11948

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS GBM INC.	1 232 000,00 \$
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	1 284 000,00 \$
CONSTRUCTION CAMAX INC.	1 286 772,87 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 3 juin 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSTRUCTIONS GBM INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CONSTRUCTIONS GBM INC. au montant de 1 232 000,00 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 980 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 768-2020.

QUE la somme de 252 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11949

Paiement des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond

ATTENDU : qu'un mandat pour une étude préliminaire a été octroyé à Marie-Lise Leclerc, architecte pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond incluant les frais d'ingénieur pour un montant total de 10 250,03 \$;

ATTENDU : qu'un mandat complémentaire a été octroyé aux mêmes professionnels pour des modifications du bloc sanitaire du pavillon Alfred-Leblond au montant de 24 719,63 \$;

ATTENDU : que ce second mandat fait dépasser le montant autorisé par le Règlement numéro 602-2015 autorisant les fonctionnaires à autoriser des dépenses;

ATTENDU : que suite à ces travaux, ce conseil a décidé d'agrandir le pavillon Alfred-Leblond et qu'à cet effet des travaux d'architecture ont été réalisés par Marie-Lise Leclerc, architecte et des travaux d'ingénierie ont été réalisés par Éqip Solutions/Génie à la demande de fonctionnaires municipaux;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 37 014,68 \$ pour l'architecture et 22 815,48 \$ pour l'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement des sommes suivantes puisque tous les travaux ont été exécutés comme demandé par les représentants de la Ville.

QUE la somme de 24 719,63 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payée à Marie-Lise Leclerc, architecte pour des travaux d'architecture et d'ingénierie concernant l'agrandissement du bloc sanitaire au pavillon Alfred-Leblond.

QUE la somme de 37 014,68 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payée à Marie-Lise Leclerc, architecte pour des travaux d'architecture, soit plans, devis et estimations complétés à 100 % pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond;

QUE la somme de 22 815,48 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payée à Eqip Solutions/Génie pour les plans, devis et estimés complétés à 100 % pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond;

QUE la somme de 84 549,79 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé Nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11950

Mandats de surveillance pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond

ATTENDU : que ce conseil a octroyé un contrat pour l'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond au parc des Sept-Chutes;

ATTENDU : qu'il y a lieu de faire faire la surveillance des travaux par les professionnels qui ont réalisé les plans et devis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11950 (suite)

QUE ce conseil mandate Marie-Lise Leclerc, architecte à faire la surveillance des travaux d'architecture pour la réalisation des travaux d'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond pour un montant de 22 420,13\$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE ce conseil mandate Éqip Solutions/Génie à faire la surveillance des travaux d'ingénierie pour la réalisation des travaux d'agrandissement du pavillon Alfred-Leblond pour un montant de 16 994,17 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 39 414,30 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé Nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11951

Demande de dérogation mineure pour le 1590, 49° Rue Nord

ATTENDU : la demande de la Ville pour autoriser une hauteur moyenne de 11,2m alors que la norme prescrite est de 10m afin de permettre l'agrandissement et la rénovation du pavillon Alfred-Leblond situé au parc des Sept-Chutes;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : qu'une période de consultation s'est tenue du 4 au 19 juin 2020 et que nous n'avons reçu aucun commentaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 1590, 49° Rue Nord :

Autoriser une hauteur moyenne de 11,2m alors que la norme prescrite est de 10m afin de permettre l'agrandissement et la rénovation du pavillon Alfred-Leblond situé au parc des Sept-Chutes

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11952

Subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 10 juin 2020, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes suivants :

- Corps de cadets 2625 : 1 859 \$
- Chorale les Rossignols : 1 568 \$

QUE la somme de 3 427 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11953

Remplacement de la signature des demandes de permis ou certificat du Service de l'urbanisme

ATTENDU : que depuis le début des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19, la Ville doit prendre les moyens pour éviter autant que possible le déplacement obligatoire des citoyens;

ATTENDU : que ces mesures ont entraîné une difficulté à faire signer les demandes de permis et certificats déposés au Service de l'urbanisme;

ATTENDU : qu'une confirmation écrite que le demandeur a lu la demande de permis et entend s'y conformer pourrait remplacer la signature sur le formulaire de permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte qu'une confirmation écrite du requérant par voie électronique remplace la signature de la demande de permis ou certificat du Service de l'urbanisme.

QUE cette autorisation soit rétroactive au 25 mars 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11954

Ajout d'un arrêt toutes directions à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 38^e Rue A

ATTENDU : le manque de visibilité à cette intersection étant donné l'étroitesse de la 1^{re} Avenue et la dénivellation importante à la sortie de la 38^e Rue A;

ATTENDU : la recommandation des Services techniques,

ATTENDU : que les travaux vont être terminés sous peu;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet d'ajouter un arrêt toutes directions à cette intersection;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'installation d'un arrêt toutes directions à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 38^e Rue A.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un surveillant pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 8 juin 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET 4 SURVEILLANTS-SAUVETEURS-MONITEURS AQUATIQUES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 surveillants-sauveteurs et 4 surveillants-sauveteurs-moniteurs aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 20 juin 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 775-2020 ET 776-2020

Le greffier dépose les résultats sur la consultation publique du Règlement numéro 775-2020 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 22^e Avenue de part et d'autre du prolongement de la 138^e Rue et du Règlement numéro 776-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des multifamiliales de 4 logements en haut de la 22^e Avenue de part et d'autre du prolongement de la 138^e Rue. Suite à cette consultation, la Ville a reçu 56 commentaires d'opposition aux projets et aucun en faveur et 4 commentaires proviennent d'un secteur qui n'aura pas droit de participer à un exercice d'approbation.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le Taxibus, par madame la conseillère Solange Thibodeau sur les Amants de la scène et sur le Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur l'Union des municipalités du Québec et sur la visite du premier ministre M. François Legault.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 06, sur proposition de madame la conseillère Solange Thibodeau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier